

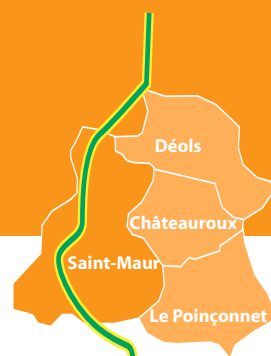
Transparence

N°16 - OCTOBRE 2005



Exceptionnel : ouverture
de 2 nouvelles classes !

Phénomène unique dans le département de l'Indre : la commune de Saint-Maur vient d'obtenir l'ouverture d'une classe en maternelle et d'une autre en élémentaire pour faire face au boom des effectifs scolaires.



Spécial rentrée



La commune poursuit son chemin. Elle se modernise, s'embellit, attire tel un aimant.

La conséquence immédiate de ce constat se traduit par une envolée des prix des terrains et des maisons. D'ailleurs, un rapport récent de l'ADIL souligne qu'ils ont augmenté de près de 35 % entre 2003 et 2004. Du jamais vu à Saint-Maur ! Et cela continue...*

Il faut voir là, sans aucun doute, la réussite de la stratégie de développement mise en place.

Cette stratégie repose sur deux piliers. D'abord vous, vous êtes les meilleurs ambassadeurs du territoire sur lequel vous vivez, il appartient à la commune de faire en sorte que vous en soyez fiers tant pour sa qualité d'aménagement que par les services que vous pouvez y trouver. Ensuite, tous les choix en matière de gestion municipale ou de soutien au secteur associatif sont opérés afin que notre commune se distingue des autres territoires.

Le mois de septembre 2005 sera à retenir tout particulièrement au calendrier de notre commune, il est le mois de l'ouverture de deux classes à Saint-Maur, alors que dix ans plus tôt, c'était la fermeture d'une classe que notre commune « encaissait ». Il aura fallu, 10 années d'actions, de combat parfois avec nos partenaires institutionnels autour de nos projets d'aménagement et d'équipements publics, pour que notre territoire retrouve le chemin du développement et de la croissance. Ouvrir des classes est un message d'espoir pour un territoire et un signe d'avenir possible.

La fin de l'année 2005 et l'année 2006 sera une période dure en matière de travaux, l'aménagement de l'avenue d'Occitanie se poursuivra, les travaux de la liaison piétonnière commenceront, ils concernent la création d'un cheminement depuis la centrale jusqu'au centre bourg. La rue des Echarbeaux sera entièrement refaite, structure de chaussée comprise. Des travaux importants seront entrepris rue des Ponts et autour du château des planches.

Ah ! Il semblerait que certains s'inquiètent de l'absence de halte garderie dans notre commune. Je veux les rassurer. Comme vous le savez, l'actuelle bibliothèque va être transférée dans le bâtiment à proximité immédiate de la mairie. Le bâtiment libéré pourra être destiné à accueillir une halte garderie, laquelle s'ouvrirait sur les jeux de l'espace public. La commune procédera à une consultation des habitants pour la validation géographique de ce projet, son mode de gestion et sa tarification, comme nous le faisons pour tout ce qui est entrepris à Saint-Maur.

Quant à dire que ce n'est pas une priorité municipale, tout le monde peut se tromper, cela figurait en toutes lettres dans notre projet municipal pour 2001/2007. Mais rien ne se fait en un jour, même à Saint-Maur ! Même s'il s'y fait déjà beaucoup.

Plus sérieusement, vos élus sont en train de réfléchir sur les conditions de circulation en zone urbaine, c'est un sujet difficile. Récemment des comptages et des relevés de vitesse ont été réalisés. Ils démontrent que la vitesse moyenne est autour de 50 km/h sur la majorité des axes, toutefois les écarts de vitesse mini-maxi sont importants.

Pour ces raisons, la commune va tester des ralentisseurs protégeant les passages piétons. Si cette expérience est concluante, ils seront déployés sur tous les axes stratégiques. Cela supposera une limitation à 30 km/h.

Nous sommes tous des automobilistes, notre comportement au volant n'est pas toujours exemplaire, ces aménagements seront destinés à limiter la vitesse et à protéger les piétons. Je vous rappelle que les piétons sont essentiellement des personnes âgées et des enfants. Pensons à eux.

*ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

François JOLIVET
Maire
Conseiller Régional

Sommaire

- 3 Evènements** > 1^{ère} rencontre de sculpteurs, Fête du cheval...
- 4/6 Spécial Rentrée** > Commission scolaires, infos rentrée
- 7/10 Dossier Finances** > Compte administratif 2004
- 11/12 Aménagements/Travaux** > Fins de chantiers, Projet dojo
- 13/15 Activité Économique** > Cap Sud...
- 16 Vie Associative** > Equilibre, Militaria, Judo
- 17 Vie Sociale** > Personnes âgées et handicapées
- 18 Vie Culturelle** > Rencontre avec Catherine Désiré
- 19 Vie Pratique** > Travaux : démarches
- 20 Agenda des manifestations** > Histoire de St-Maur : Conférence le 16 oct.



SAINT MAUR

LE JOURNAL DE LA COMMUNE

Édité par :

Mairie de Saint-Maur

36250 SAINT-MAUR

02 54 08 26 30

Directeur de la Publication :

François Jolivet

Conception et Réalisation :

Orditypo

Crédit photo :

Ville de Saint-Maur - Orditypo

R. Perot (correspondant NR)

Impression :

Imprimerie Matarèse

imprimé sur papier recyclé

"Cyclus Print"

ÉVÈNEMENTS

ÉVÈNEMENTS



> Rencontre de sculpteurs
juin 2005



> Remise des Dictionnaires
juin 2005



> Fête des Mères
juin 2005



> Fête du Cheval
juin 2005



> Rallycross aux Tourneix juin 2005



Jean PRODAULT,
Maire Adjoint en charge des affaires scolaires

> La Commission des affaires scolaires et de la jeunesse

Qui ?

La Commission des Affaires Scolaires et de la Jeunesse est présidée par le Maire. Le Vice-Président qui gère cette commission est Jean Prodault, adjoint en charge de toute l'activité scolaire et des activités péri-scolaires à l'adresse des jeunes (6 à 16 ans), au travers des contrats "éducatif local" et "temps libre", ainsi que du restaurant scolaire, des transports scolaires et de la garderie.

Cinq Conseillers Municipaux en sont membres : Catherine Désiré, Évelyne Trochon, Agnès Ballereau, Michel Aucante et Alain Méry.

Quand ?

Elle se réunit une fois par mois au minimum, elle étudie les dossiers qui lui sont présentés par le vice-président pour avis, avant décision par le Conseil Municipal.

Quoi ?

La commission est une force de propositions à l'attention des commissions des "Finances" et "Travaux" pour l'élaboration du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement pour les écoles élémentaire et maternelle et les activités péri-scolaires.

Comment ?

Un contact régulier est établi entre le vice-président et les directeurs d'écoles et avec le conseil des parents d'élèves (élu en début de chaque année scolaire). A chaque conseil d'école nous recevons avec les enseignants deux enfants par classe (CE2, CM1 et CM2) élus par leurs camarades pour nous soumettre leurs souhaits notamment sur l'installation de jeux, c'est ainsi qu'ont été installés une table de ping-pong et un panneau de basket avec l'avis favorable de la commission scolaire.

Chaque année civile, la commission élabore les budgets de fonctionnement et d'investissement, en concertation avec les

directeurs des écoles. La dotation des fournitures scolaires, activités diverses, matériel, jouets (maternelle), transports pour les sorties pédagogiques, voyages scolaires, piscine et aussi classes transplantées, téléphone, internet, abonnements, etc.

Le budget investissement se traite en concertation avec la commission travaux en ce qui concerne les bâtiments.

L'objectif poursuivi par le Maire et la commission des affaires scolaires et de la jeunesse est de placer les équipes pédagogiques dans les meilleures conditions de travail possibles.

En ce qui concerne les contrats "éducatif local" financé partiellement par l'État (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) et les contrats "temps libre" financé par la CAF, ils sont gérés au sein d'une commission spécifique comprenant des élus, des parents, des enseignants, des représentants d'association, des représentants de la DDJS et de la CAF et un représentant de l'inspection académique.

Finalité

L'homme naît individualiste, pourtant la vie courante démontre que la société repose sur la capacité à vivre ensemble en collectivité.

La vie en collectivité s'apprend en premier lieu à l'école puis au sein des associations et de l'entreprise.

Nos deux écoles sont situées dans un cadre de verdure et de silence ce qui facilite l'épanouissement des enfants tout au long de leur vie scolaire.

Parce que l'éducation est l'une des principales préoccupations de la municipalité, le Maire, la commission des affaires scolaires et de la jeunesse et les employés municipaux apportent une attention toute particulière au fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle.

> l'équipe de l'école élémentaire

M. BERGER
Directeur

M. VAUDEVIRE
CE2

Mme MOREAU
CE2/CM1

Mme PERON
CE1

Mme RAT
CM1/CM2

M. RAQUE
CP/CÉ1



> Transport scolaire : le saviez-vous ?

Le ramassage scolaire est financé en partie par la Commune et en partie par le Conseil Général de l'Indre.

136 enfants (52 élèves de maternelle et 84 élèves d'élémentaire) bénéficient d'une carte de transport qui leur permet de se rendre chaque jour gratuitement à l'école.

Les enfants sont accompagnés pendant le trajet par des agents municipaux qui veillent à ce que tout se passe bien entre le point de ramassage et l'école des Planches.

> Nomination

Noël RAVAT, ancien Saint-Maurois, Conseiller Municipal de notre Commune de 1983 à 1989, vient d'être nommé Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Châteauroux 2 à laquelle sont rattachées nos écoles maternelle et élémentaire.

Le nouvel inspecteur exerce une responsabilité administrative et pédagogique sur les écoles de son ressort.

Nous lui souhaitons un bon retour à Saint-Maur !



> Le point de vue de : M. Ferragu, nouveau directeur de l'école maternelle Les Planches

Vous venez d'être nommé directeur de l'école maternelle Les Planches, comment abordez-vous cette nouvelle rentrée ?

Je l'aborde avec enthousiasme et sereinement pour plusieurs raisons. D'abord parce que j'assume les fonctions de directeur d'école maternelle depuis une dizaine d'années et que j'arrive sur cette nouvelle école avec des collègues enseignantes que je connais déjà pour avoir travaillé avec elles. D'autre part, les premiers contacts chaleureux que j'ai pu avoir avec la municipalité et l'équipe enseignante actuelle faciliteront cette transition.

Quels sont vos projets pour l'année à venir ?

Pour l'année à venir, mes projets sont multiples :

- mener mes missions de directeur et d'enseignant dans le but d'assurer la réussite de tous nos élèves,
- continuer dans le respect du travail engagé par l'équipe de M^{me} Dupont de manière à ce que les élèves et leurs familles nous conservent leur confiance et l'envie de s'investir avec nous.

> l'équipe de l'école maternelle



M. TAILLY
Petite Section

Initialement affecté en poste itinérant à l'école élémentaire, M. TAILLY a pu profiter de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle où il vient d'être nommé.

Mme PARBAUD
Moyenne et Grande Section

Mme LAMONTAGNE
Petite et Moyenne Section

M. FERRAGU
Directeur
Moyenne et Grande Section





> Du nouveau pour nos écoles...

La Commune de Saint-Maur est la seule du Département à pouvoir s'enorgueillir d'avoir obtenu l'ouverture de deux classes. En effet, Philippe JOURDAN Inspecteur d'Académie, venu visiter nos écoles dès le mois d'avril dernier, à l'invitation du Maire François JOLIVET, avait confirmé qu'une nouvelle classe serait ouverte à l'école primaire et qu'une seconde pourrait l'être à l'école maternelle si les effectifs le justifiaient lors du comptage des élèves présents à la rentrée de septembre.

Ces ouvertures ne sont pas sans incidence sur l'organisation des écoles et engendrent des investissements municipaux importants.

Outre la réalisation d'une première tranche de remplacement des fenêtres de l'école primaire qui était programmée, nous avons dû procéder à la réfection totale d'une classe et à son équipement en mobilier scolaire (tables, chaises, armoire, bureau et tableau). Le mobilier choisi a été sélectionné avec une attention toute particulière.

Il s'agit d'un mobilier conçu par des professionnels du secteur



scolaire en collaboration avec des ergothérapeutes et des enseignants. Les chaises et les tables ont donc été étudiées pour faciliter l'assise de l'élève et éviter toute déformation du corps.

En ce qui concerne les bâtiments, une seconde tranche de remplacement des fenêtres de l'école primaire sera programmée au budget 2006 tout comme le renouvellement du mobilier d'une classe maternelle.



> Restaurant scolaire et garderies

RESTAURANT SCOLAIRE

198 enfants inscrits dont 120 élémentaires et 78 maternelles, 2 salles de restaurant (une de 48 places, l'autre de 150). 2 services, 5 agents de Scolarest à la cuisine et au service, 4 agents communaux pour la surveillance.

Projet 2006 : construction d'une réserve (produits frais et secs).

GARDERIES MATIN ET SOIR

131 enfants inscrits - Lieu : restaurant scolaire
Fréquentation moyenne : 30 enfants chaque matin et chaque soir dont 18 maternelles et 12 élémentaires
2 agents municipaux le matin, 2 agents le soir de 16 h 30 à 17 h 30 puis un seul de 17 h 30 à 18 h 30.



L'équipe municipale chargée du transport et de la surveillance de la cantine



Christine DEVILLIERS Florence DOMAGALA Christine PREDAL Antoinette DEVINEAU dite "tata Nénette"

Peggy VIERA DE ALMEIDA



> Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, des investissements conséquents et entièrement autofinancés...

Saint-Maur est connue et reconnue pour la multitude d'activités et de manifestations qui y sont organisées chaque année.

La politique municipale est forte en la matière car cela contribue à accroître l'attractivité donc le développement de la Commune.

Il ne s'agit pas de se développer pour se développer mais de disposer des richesses nécessaires au financement des services publics et à l'amélioration de notre cadre de vie.



Compte Administratif 2004

> Des dépenses de fonctionnement parfaitement maîtrisées

Nos dépenses de fonctionnement restent contenues, et ce, bien que des services supplémentaires soient offerts.

L'année 2004 aura été marquée par la suppression du poste de police municipale. Notre Commune étant désormais de compétence "Police Nationale" et disposant de moyens accrus par rapport aux forces précédemment déployées par la gendarmerie, la présence d'une police municipale ne se justifiait plus. Les crédits ont été redéployés sur de nouveaux services, notamment la formation "premiers secours" offerte aux habitants volontaires pour apprendre les gestes qui sauvent, une première dans le Département !

Le restaurant scolaire a été réorganisé dans son fonctionnement dans un but de limitation des risques sanitaires. Le coût du repas pris en charge par la Commune est plus élevé qu'auparavant mais c'est là encore le choix de la sécurité qui a été fait. Il est à noter que le nombre d'enfants fréquentant ce service est en hausse constante. Entre 140 et 150 repas sont servis chaque midi.

Hausse générale des effectifs des écoles maternelles et primaires. 23 % des dépenses de fonctionnement de la Commune sont affectées en 2004 aux services scolaires et à la jeunesse (contre 20% en 2003).

Aucun emprunt n'ayant été contracté depuis l'année 2000, le remboursement des intérêts de la dette poursuit sa baisse. Seulement 4,6% des dépenses y sont consacrées.

L'aide apportée aux associations est, cette année encore, en

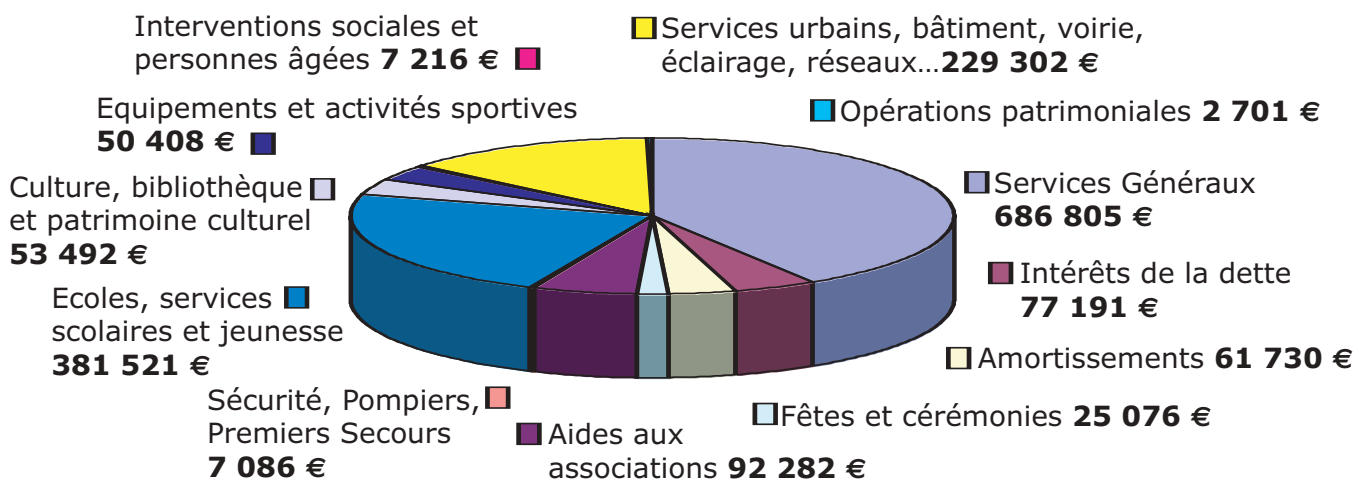
augmentation notamment par la mise à disposition d'un bâtiment supplémentaire. En effet, le local de la rue de la Martinique auparavant occupé en logement de fonction du policier municipal et en logement locatif est désormais affecté à l'union sportive, à la section foot et à l'association art plastique. La maison des associations (ancien presbytère) se partageant entre familles rurales, l'association paroissiale et les associations d'anciens combattants.

La culture a vu ses crédits portés à 3,2% du budget, du jamais vu ! C'est la particularité et la fierté de notre Commune. Nos manifestations culturelles sont enviées et remarquées. Expositions, concert, marche commentée, peintres dans la rue, film sur l'histoire d'Octave Monjoin, fête de la musique, métiers d'art, théâtre... attirent un public de plus en plus nombreux.

Un effort considérable a encore été fait cette année en terme d'entretien de bâtiments, de voirie et de réseaux pour un montant total de 229.300 €.

Même chose en ce qui concerne les installations sportives qui, en plus de leur entretien régulier, font l'objet d'un programme de rénovation et de modernisation sans précédent.

Enfin, même si ce n'est pas le budget le plus lourd en terme de financements, c'est certainement le plus important en terme de services aux personnes en difficultés. Les interventions sociales, y compris celles en faveur des personnes âgées, sont très appréciées. Un grand merci à Simone Mérigot et à son équipe pour l'énergie et le temps consacré à ceux qui en ont besoin.



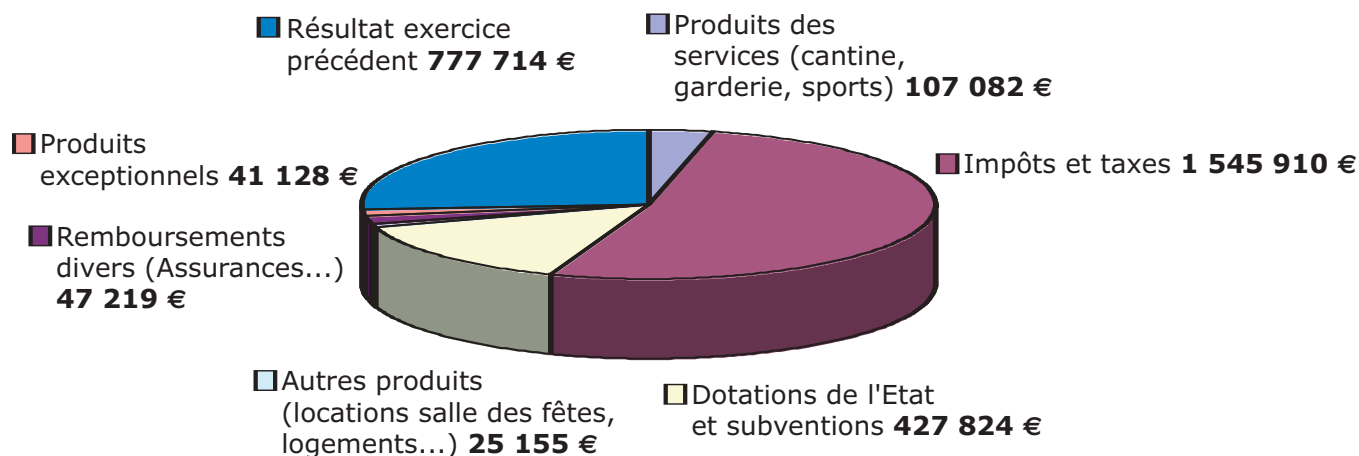
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2004 • TOTAL : 1 674 810 €

> Recettes de fonctionnement

Assurer les recettes pour garantir l'avenir.

La hausse des recettes fiscales nouvelles s'établit à 5,9 % en 2004 ce qui démontre le dynamisme du territoire communal. Et cela malgré des taux d'imposition parmi les plus faibles (et de loin) de l'agglomération ! (voir graphique page suivante).

Toutefois, nous devons, à Saint-Maur comme ailleurs, faire face à la suppression de certaines politiques conduites par nos partenaires au premier rang desquels l'Etat. La fin du dispositif emplois jeunes et la réduction de certaines subventions font apparaître une baisse de 12,5 % des dotations.



Recettes de Fonctionnement réalisées en 2003 • TOTAL : 2 655 236 €

> L'excédent de fonctionnement dégagé en 2004 s'élève à 1.297.222 €

Ces crédits serviront à financer les opérations lancées en 2004 et non terminées au 31 décembre ainsi que les nouveaux investissements 2005.

> Investissement

Dépenses d'investissement 2004

Réalisé 2004

Services Généraux (Travaux cimetière, achats matériels administratifs et terrains)	48 260 €	2,6%
Remboursement du capital des emprunts	146 899 €	7,9%
Sécurité publique (Bornes incendie et matériel d'alerte)	9 347 €	0,5%
Enseignement (travaux, matériel et jeux dans les écoles)	48 385 €	2,6%
Culture (Rénovation salle des fêtes)	296 967 €	16,0%
Sport et jeunesse (Etudes dojo et gymnase, travaux terrain synthétique et matériel CEL)	707 496 €	38,1%
Aménagements et services urbains (Voirie, éclairage public, signalisations, feux tricolores, jeux publics, plantations et études liaison piétonnière)	598 657 €	32,3%
TOTAL	1 856 011€	100,0%



> Investissement



Recettes d'investissement

Réalisé 2004

Récupération de TVA	65 842 €	6,6%
Taxe Locale d'Equipement	93 206 €	9,4%
Subventions	187 223 €	18,9%
Remboursements de prêts	4 346 €	0,4%
Amortissements	61 730 €	6,2%
Opérations patrimoniales	2 701 €	0,3%
Excédents exercice 2003	577 619 €	58,2%

TOTAL 992 667 € 100,0%

Déficit d'investissement réalisé en 2004

863 344 €

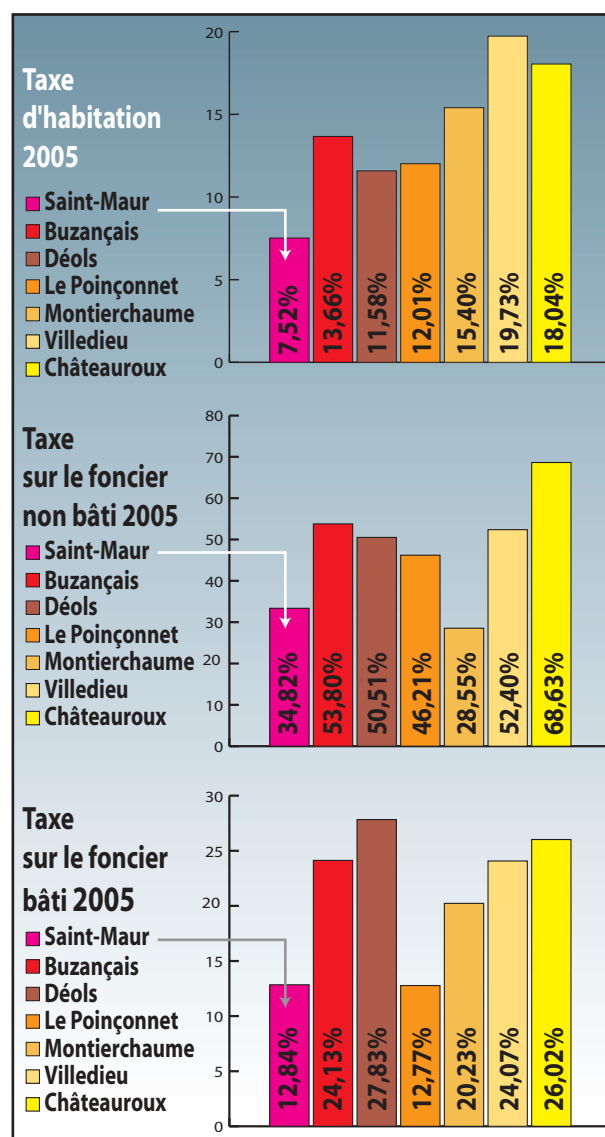
Financé par l'excédent constaté en fonctionnement

Détail des investissements réalisés en 2004

Rénovation Château des Planches	296 967 €
Réfection Rue de Von et Anc. Rte de Tours	330 327 €
Réfection Rue de la Martinique	40 520 €
Trottoirs rue du Gué de la Chapelle	6 545 €
Réfection rue Gourichon	26 847 €
Réfection Allée de la Closerie	28 294 €
Création stationnement rue du 11 Novembre	1 876 €
Trottoirs rue de Niherne	13 890 €
Liaison piétonnière : honoraires DDE	12 941 €
Réfection mur d'enceinte du cimetière	25 215 €
Réfection cour et clôture école primaire	38 139 €
Eclairage public rue de Niherne	50 176 €
Eclairage public route de Villers	28 544 €
Eclairage public divers sur commune	3 789 €
Décorations de Noël	6 287 €
Mise aux normes feux route de Tours	31 622 €
Rénovation bornes incendie	8 876 €
Abri vélo et panneau de basket école primaire	2 383 €
Matériel Contrat Educatif Local	1 888 €
Jeux extérieurs école maternelle	7 000 €
Jeux extérieurs maison des associations	9 976 €
Panneaux de signalisation	5 183 €
Renouvellement informatique mairie	13 445 €
Petit équipement école primaire	498 €
Mobilier Mairie	873 €
Petit équipement Services Techniques	4 561 €
Extincteurs	234 €
Mobilier restaurant scolaire	364 €
Achat terrain Petit Valençay	5 800 €
Plantation peupliers	715 €
Honoraires architecte et frais divers dojo	4 759 €
Honoraires architecte et frais divers Gymnase	3 975 €
Construction terrain de football synthétique	666 873 €

TOTAL 1 709 112 €

COMPARATIF DES TAXES ENTRE COMMUNES



L'année 2005 aura vu d'importants travaux de voirie menés sur les grands axes routiers mais également dans les écarts. L'entretien des bâtiments municipaux aura lui aussi fait l'objet d'une attention toute particulière.

> Avenue d'Occitanie : une métamorphose totale...

Les habitants de l'avenue d'Occitanie, notamment ceux situés dans la partie comprise entre le Pont de Notz et le giratoire du Pré Naudin (près du magasin Lapeyre) réclamaient depuis longtemps un aménagement de l'avenue qui sécurise les accès à leurs habitations et leurs déplacements dans ce secteur où la circulation peut-être qualifiée d'intense.

La Communauté d'Agglomération gestionnaire de cette voie classée d'intérêt communautaire a donc étudié et mis en œuvre un ambitieux programme de modification des voiries et de création de trottoirs.

C'est ainsi qu'ont été créés un nouveau giratoire devant le magasin Kargo et un muret central le long de la voie. L'objectif est de fluidifier la circulation en supprimant les embouteillages qui se produisaient à chaque fois qu'un routier ou un automobiliste voulait franchir la voie opposée alors que de nombreux véhicules arrivaient en face. Les cyclistes et les piétons pourront désormais emprunter une piste sécurisée aménagée en béton désactivé de chaque côté de la voie

La période de travaux qui vient de s'achever a été très difficile pour les usagers et les riverains notamment les commerçants mais ces aménagements étaient indispensables pour apporter un nouveau coup de jeune à ce secteur.

Une deuxième tranche a débuté avec la réfection de la partie située entre le giratoire des Aubrys (proche du magasin But) et celui des Terres Noires (proche du magasin Conforama). L'aménagement sera là différent de celui réalisé au Pré Naudin. En effet, la voie sera rendue infranchissable par un îlot central (et non par un muret) sur lequel prendra place l'éclairage public.

Les voies de circulation seront plus larges d'un mètre afin de tenir compte du classement de cet itinéraire en voie à grande circulation et du passage de convois exceptionnels.

La troisième et dernière tranche se réalisera au premier semestre 2006 par la section comprise entre le giratoire du Pré Naudin et celui des Terres Noires.



> Les Écharbeaux : réfection terminée

La route qui mène au lieudit Les Echarbeaux et le cœur de ce petit hameau ont fait l'objet de travaux de réfection. La voie a été légèrement élargie et goudronnée. L'intérieur a lui aussi été refait en prenant en compte les contraintes d'évacuation des eaux pluviales qui ont nécessité quelques travaux spécifiques.

Une aire de stockage des déchets ménagers a été créée pour les habitants de ce quartier le long de la RD 67.

> Giratoire Maison Centrale/ Silo Épis-Centre

Ce projet faisait l'objet d'études depuis 2 ans. Désormais le giratoire entre les routes départementales 67 et 945 est construit. Le chantier conduit par le Conseil Général de l'Indre aura duré moins de 5 mois. La commune assurera désormais l'entretien des abords et de l'éclairage public nouvellement installé. La Communauté d'Agglomération prendra en charge l'aménagement de l'anneau central et son entretien. Avec cette réalisation, c'est un des principaux points noirs de la Commune qui disparaît en matière de circulation routière. Par ailleurs, ce giratoire s'intègre dans le projet municipal de création d'une liaison piétonnière entre la résidence Justice Les Ormes et le centre bourg afin de permettre aux habitants de ces quartiers d'emprunter un itinéraire protégé de la circulation.



> RD 67, de la Centrale à Cap Sud : plus sûre !

La route départementale n°67 qui relie le quartier de Bel Air à la zone CAP Sud vient d'être refaite à partir du nouveau giratoire. Les virages les plus dangereux, qui ont connu plusieurs accidents mortels ces dernières années, ont été rectifiés. La voie a été élargie et les accotements stabilisés. L'éclairage public a été modifié pour correspondre au nouveau tracé de la voie. Merci au Conseil Général de l'Indre, maître d'ouvrage de l'opération, auprès duquel François JOLIVET était intervenu afin que la réfection de cet axe soit réalisée rapidement. Il est à noter que la fréquentation de cette route est en constante augmentation depuis l'aménagement des deux échangeurs d'autoroute et le développement commercial de CAP Sud.

> Ancienne route de Tours



Les riverains de l'Ancienne Route de Tours ont été patients. Patients, parce que pendant de longues années, ils ont dû utiliser une route qui ressemblait plus à un chemin sans trottoir avec une chaussée très chaotique qu'à une véritable rue... Patients encore parce que le chantier a duré plus de 6 mois entre les premiers coups de pelle du mois de

juillet 2004 et les dernières finitions du début de l'année 2005. Si la faible largeur de la route pouvait surprendre au début, chacun reconnaît aujourd'hui qu'une route plus large augmenterait la vitesse des automobilistes. Les trottoirs ont été privilégiés de part et d'autre de l'axe. Les murs construits en bas de la rue font l'unanimité des habitants du quartier qui se félicitent désormais de pouvoir longer la voie en toute sécurité.

> Centre bourg : un entretien permanent...

Le centre bourg rénové entre 1997 et 2001 fait l'objet d'un entretien régulier afin de le conserver dans le meilleur état possible. C'est ainsi que des travaux de nettoyage des trottoirs réalisés en béton désactivé ont été exécutés au printemps. De même les murets du presbytère et les façades de la mairie ont fait l'objet de soins particuliers afin de supprimer le noircissement qui commençait à apparaître sur certaines pierres et certains enduits.

> L'Allée Beauregard incorporée au domaine public

Lorsqu'un lotissement privé est aménagé, les voiries créées pour sa desserte appartiennent au domaine privé. C'est-à-dire que ce sont les riverains (colotis) qui en sont propriétaires et qui en assurent l'entretien par le biais d'une association constituée à cet effet. Après quelques années, lorsque tous les lots sont vendus, il est habituel que l'association sollicite la commune pour transférer cette voirie dans le domaine public. Ce transfert fait alors l'objet d'une enquête publique. C'est ce qui s'est fait en début d'année pour l'Allée Beauregard. La mise aux normes de circulation routière a engendré la suppression du premier ralentisseur. Des tests sont actuellement organisés en concertation avec les riverains afin d'étudier un système de ralentissement qui soit à la fois efficace et autorisé...

> Nouveau dojo : c'est parti !



Le complexe sportif fait l'objet d'un très important programme pluriannuel de modernisation. En 2003, 2 courts de tennis ont été refaits en quick (résine spéciale pour la pratique du tennis). En 2004, le terrain d'honneur de football a été réaménagé en gazon synthétique. Cette opération unique dans le Département de l'Indre a été citée en exemple. De nombreuses communes de la Région viennent visiter l'installation et saluent la qualité de cet équipement. En 2005, c'est un nouveau dojo qui va s'élever le long de la route de Villers dans ce qui n'était jusqu'alors qu'un champ cultivé. Les travaux s'étaleront de septembre 2005 à avril 2006. C'est un bâtiment fonctionnel et moderne qui offrira aux licenciés des associations utilisatrices des conditions d'évolution que ne leur permet pas la structure actuelle. La superficie couverte par les tatamis sera équivalente à la taille de la salle du Conseil Municipal, c'est dire si le bâtiment sera spacieux. Deux larges baies vitrées ouvriront la visibilité du bâtiment permettant ainsi de voir évoluer les sportifs de l'extérieur. Des vestiaires hommes et femmes, un local d'arbitre, des gradins fixes et un hall d'accueil compléteront cet équipement que nous vous présenterons en détail dans notre prochain numéro. Le dojo existant devrait être détruit fin 2006 pour donner place à des habitations.



Prochainement Showroom Techni-Murs et magasin Gifi

> CAP Sud, une réussite incontestable...

Notre zone d'activité CAP Sud (Centre d'Activité des Portes du Sud) continue son développement démontrant ainsi que le projet d'intérêt économique, que nous avons mis en œuvre avec la Ville de Châteauroux depuis 1996, répond aux attentes des consommateurs, des commerces et des artisans.

> Un développement naturel

Une étude des zones commerciales de France fait apparaître que les zones économiques s'établissent généralement au sud des agglomérations. Notre commune qui disposait d'un axe fort avec la nationale 20 et la présence historique d'enseignes nationales comme But, Conforama, Lapeyre ou encore Renault était prédestinée à se développer.

L'arrivée de l'autoroute A20 et l'aménagement d'un échangeur à l'extrémité de la zone ont augmenté son potentiel.

La volonté, forte en 1996, de la développer a provoqué son essor et sa réussite.

> Un potentiel de croissance important

CAP Sud dispose encore d'un potentiel d'extension important. En effet, de nombreux secteurs d'activités ne sont pas représentés et font l'objet de demandes pressantes des consommateurs mais également des employés des entreprises de la zone.

Ceux-ci réclament notamment une restauration rapide, des services bancaires (distributeur de billets), des WC publics et des espaces ludiques.

Une étude récente commandée par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Communauté d'Agglomération révèle que les surfaces commerciales de CAP Sud ne représentent que 16 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'agglomération.

En ce qui concerne l'attrait de clients venant de départements autres que l'Indre, CAP Sud en capte 17% quand le Forum au Poinçonnet en attire 37%.

L'installation d'une surface alimentaire est également une demande forte des consommateurs à laquelle il faudra bien se résoudre à répondre.

> Les implantations en cours

Six enseignes se seront développées ou installées au terme de l'année 2005.

Le magasin **Conforama** s'est agrandi, a entièrement restructuré son intérieur et relooké ses extérieurs avec de nouvelles couleurs et une enseigne moderne à l'image du groupe. C'est le premier, parmi les 177 Conforama de France, à adopter ce nouveau concept d'aménagement intérieur.

Décathlon, spécialiste de l'équipement sportif, augmente sa superficie qui passera de 2.400 m² à 4.000 m². Ce magasin, qui a été l'un des premiers à s'installer dans le nouveau CAP Sud, conforte ainsi son implantation. Les espaces créés lui permettront d'aménager des zones de vente où seront installés les produits en situation d'utilisation comme le déploiement de toiles de tentes ou l'aménagement d'espaces de démonstration de matériels.

Gifi, qui est actuellement installé près de Crozatier, s'implante dans un nouvel espace de 3.000 m² près du giratoire du Pré Naudin. Ce nouveau bâtiment comportera également un hall de type showroom où seront exposés des produits commercialisés par la société voisine Techni-Murs.

Un nouvel ensemble immobilier est sorti de terre en début d'année, boulevard du Franc, près du magasin Kiabi. Trois commerces y ont pris place : **Maison du Monde**, spécialisé dans l'équipement de la maison, **Ixina** qui commercialise des cuisines aménagées et équipées et **Story** pour le mobilier et les accessoires d'intérieur.

D'autres ont obtenu leurs autorisations pour des ouvertures programmées en 2006. En effet un bâtiment identique à celui qui abrite les enseignes Ima'Jean's, Casa, La Halle... sera construit en face et accueillera, sur 5.000 m², 5 commerces dont Autour du Bébé, Le Faillitaire et Babou.

>>> Dernière minute : La zone CAP Sud est desservie par l'ADSL depuis le 28 septembre 2005... Une bonne nouvelle que nous attendions tous !





> Échos : Leclerc à Cap Sud !

Installé depuis de nombreuses années à Saint Maur, Jean Paul Vézard, propriétaire du Centre Leclerc, route de Tours, vient d'acheter un terrain à CAP Sud.

> Créer un second magasin ?

En effet, le magasin actuel est, de loin, le plus petit alimentaire de l'agglomération. Ses deux principaux concurrents, Carrefour et Auchan, disposent de près de 8.000 mètres carrés de vente chacun alors que Leclerc ne dispose que de 3.800 mètres carrés. Son implantation en zone d'habitat, route de Tours, ne lui permet pas de s'agrandir.

Son projet est bâti autour de quatre grandes idées :

- 1 : Créer un magasin à dominante alimentaire.
 - 2 : Créer une cafétéria.
 - 3 : Créer, pour ses clients, une halte garderie afin de permettre aux parents de laisser leurs enfants sous surveillance durant leurs achats.
 - 4 : Créer pour la zone CAP Sud, en partenariat avec l'ensemble des entreprises déjà présentes, une crèche d'entreprise.
- Le dossier est en cours d'élaboration.

> Une centaine d'emplois en perspective

Les clients et les salariés de la zone attendent avec impatience ces nouveaux services. Nous pensons aussi à la centaine de personnes qui, aujourd'hui demandeurs d'emploi, trouveraient du travail dans cette entreprise familiale, les centres Leclerc étant la propriété de leurs dirigeants.

Les clés de la réussite ou de l'échec de ce dossier sont entre les mains la Communauté d'Agglomération (CAC).

Rappel : La CAC, c'est qui ? Quelles sont ses compétences dans le domaine économique ?

La communauté d'agglomération castelloise créée depuis le 1^{er} janvier 2000 est désormais seule compétente en matière de développement économique. Elle est composée de :

Châteauroux : 31 représentants soit 50 % - Ardentes : 4 soit 6,5 %
Déols : 8 soit 13 % - Diors : 2 soit 3 % - Etrechet : 2 soit 3 %
Le Poinçonnet : 6 soit 10 % - Montierchaume : 3 soit 5 %

Saint-Maur : 4 soit 6,5 % - Sassièrges-Saint-Germain : 2 soit 3 %

Comme vous le constatez, Saint Maur ne pèse que peu de chose dans la structure en terme de sièges.

Dès sa création, nous avons fait ce constat et avons conscience de ce risque, c'est d'ailleurs pour ces raisons que nous avons refusé sa constitution. Le Préfet de l'époque usant de "son droit d'agir contre la volonté des Conseils Municipaux" permis par la loi dite "Chevènement" créa la CAC malgré l'opposition de trois communes, donc contre la décision de trois conseils municipaux élus au suffrage universel.

Il n'empêche qu'aujourd'hui l'agglomération existe bel et bien et qu'il faut la faire vivre. Il faut savoir accepter le passé même si cela est difficile, toutefois il faut se souvenir qu'un préfet a aujourd'hui le pouvoir d'imposer sa volonté en la matière. La République a choisi de donner le pouvoir à une personne nommée plutôt qu'aux élus du peuple...

> Comment obtient-on l'installation d'un commerce supérieur à 300 m² ?

Deux serrures dont il faut trouver les clés... La première clé est du ressort unique de la CAC. Elle doit vendre des terrains riverains de ceux achetés par la famille VEZARD pour lui permettre une bonne implantation du bâtiment. La seconde clé appartient à la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) qui autorise l'implantation du magasin.

Cette commission est composée de : 1 représentant de la CAC, 1 représentant de la ville de Châteauroux, 1 représentant de la ville de Saint-Maur, 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, 1 représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 1 représentant désigné par les associations de consommateurs.

Pour que le dossier soit autorisé il faut que le projet recueille au minimum 4 voix. Un projet refusé peut faire l'objet d'un appel en Commission Nationale d'Équipement Commercial, commission qui est présidée par un Conseiller d'Etat.



> Le point de vue de la commune de Saint-Maur sur cet important dossier

Le seul objectif de la commune de Saint-Maur est de faire en sorte que l'agglomération se modernise, se développe socialement et économiquement et conforte ses emplois.

Il ne doit pas exister de concurrence entre les territoires communautaires, il faut seulement faire en sorte que ce qui a été commencé soit terminé, et Cap Sud n'est pas achevé.

Les meilleurs ambassadeurs d'une zone économique sont ses entreprises et ses clients. Les deux demandent l'installation d'un alimentaire de proximité, de surface moyenne, réunissant des services de proximité comme notamment une cafétéria.

Développer un territoire est une tâche difficile, tout commencer et ne rien terminer pouvait peut-être s'envisager aux temps des "vaches grasses", mais aujourd'hui ces temps ne sont plus, dans l'Indre comme en France.

La dispersion multipolaire en matière commerciale est souvent une stratégie d'appauvrissement collectif, même si par ailleurs il faut comprendre les demandes légitimes en matière d'installation d'équipements commerciaux de proximité de certains territoires.

Faisons tous en sorte que notre territoire communautaire rassemble ses habitants et ressemble à un territoire communautaire, et non pas à une addition de "prés carrés communaux".

Le réalisme se doit de l'emporter, à Cap Sud un projet existe, des terrains sont disponibles, un investisseur est prêt à s'engager, une demande légitime des consommateurs serait satisfaite. La raison se doit de l'emporter, c'est tellement évident que l'on ne peut pas lutter durablement contre les évidences.

NOUVELLES ENSEIGNES

> Ambiance parquet

Spécialiste du parquet dans tous ses états, Alain Romby effectue toutes réparations, rénovations et re-fabrications.

Il propose également environ 400 références en "vrais parquets" plus les stratifiés et un grand choix pour la réalisation de terrasses en bois.

32, bis avenue d'Occitanie à Cap Sud (entre Théret et Iveco).
Tél. 02 54 35 03 24 ou 06 88 64 74 73



> Locabenne 36

Thierry Jolivet a créé récemment une entreprise de location de bennes pour évacuation de gravats en tout genre.

260, avenue de Tours
Saint-Maur - Tél. 02 54 07 30 60
ou 06 87 07 17 53



ENCORE BRAVO !! à Larry Desforges...



Larry prépare un BTS productique au Centre de formation d'apprentis de l'industrie (CEAI) de la région Centre. Dans ce but, il travaille en alternance dans la société Numécap installée à Cap Sud. Spécialisé dans la mécanique de précision, Larry a représenté notre région lors de la 38^e édition des Olympiades des Métiers, dans la catégorie "usinage". Il faisait partie de l'équipe de France des Métiers, à Helsinki (Finlande) du 23 mai au 2 juin et a terminé 4^e dans sa catégorie à l'issue des épreuves techniques.

> Atelier équilibre

Le succès des Ateliers "Équilibre" se confirme d'année en année. Nos aînés ont, tout de suite, pris conscience de l'intérêt de ces cours, simples et agréables à suivre, qui permettent d'adopter de nouveaux gestes, de prendre des postures adaptées ou d'acquérir de nouveaux réflexes qui permettent d'éviter les accidents et blessures auxquelles chacun devient plus exposé avec le vieillissement.

Les ateliers se déroulent au dojo municipal, rue de la Martinique, face à la caserne de pompiers.



Les cours ont lieu les vendredis de 10 h à 11 h pendant 10 semaines. Ils sont ouverts à tous les seniors et sont animés par Michel RIAN. Le coût de la participation est de 22 € pour 10 h de stage.

Renseignements et inscriptions en Mairie
auprès de Simone MERIGOT au 02 54 08 26 33.



> Bourse Militaria

Grande première au "Gymnase des Planches"

Après neuf années consécutives dans la salle Jean Moulin de Villedieu sur Indre, en accord avec la municipalité de Saint-Maur et avec le parrainage de l'équipe du Comité des

Fêtes, la BOURSE MILITARIA DE L' A.R.V.M.C. (Association de Restauration de Véhicules Militaires anciens du Centre) s'installe dans le gymnase.

Cette 10^{ème} édition a eu lieu le dimanche de Pâques 27 mars 2005, toute la journée et a reçu la visite des nombreux collectionneurs de souvenirs militaires et de pièces détachées de véhicules militaires de collection venus de toute la région.

En intérieur, les nombreux exposants ont proposé leurs pièces rares et en extérieur, l'A.R.V.M.C. avait aligné quelques véhicules militaires anciens restaurés en l'état d'origine en fonction de l'époque de leur fabrication.

A l'initiative de Jacques Gaultier, du Souvenir Français, c'était également l'occasion d'admirer une superbe présentation relatant la vie du Général Leclerc et de la 2^{ème} DB, de sa création à nos jours. Plus d'exposants, plus de visiteurs, plus d'espace, cela permet à Georges Rebardeau, Président fondateur de l'A.R.V.M.C. de souligner : "désormais cette manifestation qui existera chaque dimanche de Pâques (le 16 avril en 2006) a trouvé le lieu et l'environnement idéal pour s'installer et se développer".



> Section judo Saint-Maur

La section Judo-Jujitsu, créée depuis janvier 1997, compte à ce jour une centaine de licenciés.

Le club propose l'apprentissage d'arts martiaux avec un entraînement adapté à chaque âge ou tout le monde peut s'exprimer, s'affirmer, se confronter et s'épanouir afin d'être bien dans son corps.

Judo et jujitsu transmettent les grandes valeurs morales pour toutes les générations. Le judo utilise la force de l'autre et apprend à se défendre.

Le jujitsu, utilisé à l'origine par les samouraïs, permet une défense sans brutalité (accessible également aux femmes).

Renseignements : M. AUJEUX 02 54 34 37 42

Inscriptions au Dojo



> Personnes âgées et handicapées

Depuis la canicule de l'été 2003, le gouvernement et le parlement ont édicté plusieurs mesures destinées à mieux connaître les populations âgées et fragilisées afin de pouvoir leur venir en aide rapidement en cas de besoin.

La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et son décret du 1^{er} septembre 2004 font obligation aux Maires de tenir un registre nominatif des personnes âgées et handicapées vivant à domicile.

Il est donc demandé aux personnes :

- Agées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Agées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- Aux adultes handicapés résident à leur domicile,

de bien vouloir prendre contact avec la Mairie au 02 54 08 26 33 si elles souhaitent être inscrites sur le registre.



> Les aînés à Paris...

Organisé par Simone Mérigot, maire adjointe et la commission des affaires sociales, le voyage des seniors de la commune s'est déroulé le jeudi 1^{er} septembre. 76 personnes ont participé à cette sortie à Paris. Au programme, visite du Musée Grévin et déjeuner-spectacle sur le thème de la Russie en fête.

> Repas de fin d'année...

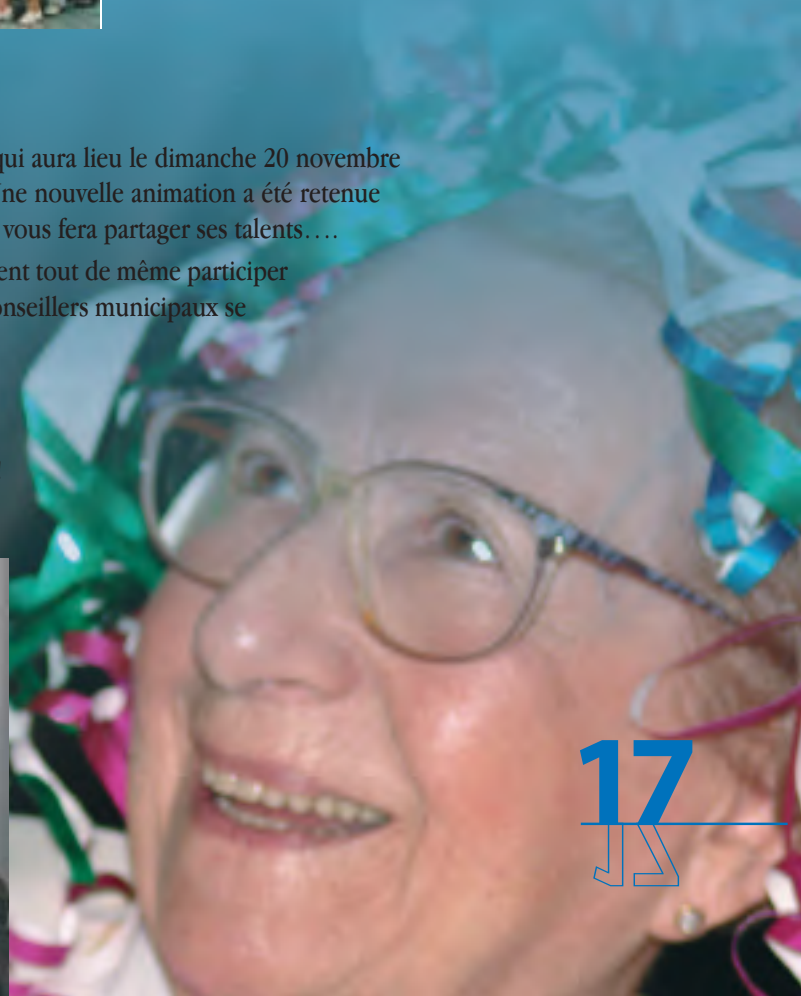
Tous nos anciens sont conviés au traditionnel repas de fin d'année qui aura lieu le dimanche 20 novembre prochain au Château des Planches. Le rendez-vous est fixé à 12 h. Une nouvelle animation a été retenue pour agrémenter cet après-midi : Sylvain BIGAUD, artiste de Variété, vous fera partager ses talents...

Ceux qui n'auraient pas de moyen de locomotion, et qui souhaiteraient tout de même participer à cette sympathique rencontre, doivent se signaler en Mairie ; Les conseillers municipaux se chargeront de venir les chercher et de les raccompagner.

Chacun recevra une lettre d'invitation début octobre.

Les inscriptions se feront jusqu'au 5 novembre.

177 personnes ont participé au repas de l'année passée, un record !





> Exposition : le Damas ou le mystère du feu

Pour sa grande exposition d'automne, la commune de Saint-Maur a choisi cette année d'emmener son public sur le chemin sublime et secret du damas, à la rencontre de créateurs, héritiers d'un savoir des temps lointains. Du 9 au 25 septembre dernier, cinq couteliers forgerons ont exposé leurs créations au Château des Planches, et fait découvrir cette technique souvent méconnue de la coutellerie d'art.



> Il était une fois...

Catherine Désiré, conteuse



les contes à la bibliothèque

Il était une fois... des enfants (de 4 à 99 ans)... des histoires dont les mots volaient par-dessus notre campagne berrichonne... et une conteuse qui réunit les uns et les autres par l'intermédiaire de son sac de mots dans lequel elle a gentiment emprisonné les mots de ses histoires.

Et c'est où ?

A la bibliothèque, bien sûr, une fois par mois, le troisième mercredi, la conteuse libère les mots et vous les offre, à vous petits ou grands.

D'ailleurs, ils sont déjà venus fort nombreux cette année écouter des histoires : histoires de trolls, qui portent leur tête sous leur bras, de fées, pas toujours gentilles, ou "moitié de coq" ou "la peau de pou". Alors n'hésitez pas et venez vous aussi comme Marie et Charlotte : fermez vos yeux, ouvrez vos oreilles. Pour aller vers la merveille. Et en ressortir tout heureux.

Les contes à l'école...

Depuis la rentrée dernière, Catherine intervient également au sein du Contrat Temps Libre, tous les vendredis de 13h à 13h30, dans la classe de grande section de la maternelle.

Elle raconte des histoires à faire rire, d'autres à faire peur, en fait des histoires pour grandir. Ceux qui le souhaitent viennent l'aider à ouvrir son sac de mots pour en sortir les belles histoires de Grimm, de Luda, de Calvino et de tous les autres.

Souvent les enfants redemandent "celles qui font peur", avec les trolls ou les ogres, mais ils aiment bien aussi "les romantiques". Les aider à grandir, leur apporter une autre culture parfois oubliée, celle de l'oralité, leur faire comprendre que sans les mots, il n'y a parfois plus rien...

Zoom sur la conteuse...

Tombée dans le conte par le plus grand des hasards et cela grâce à l'adjointe à la culture, Mme Gauzentes, j'ai découvert un univers qui tout de suite m'a passionné. Le conte m'a appelé. J'ai commencé à conter à la bibliothèque de Saint-Maur, puis dans certaines écoles, et le "bouche à oreille" s'est fait doucement.

De stages en stages, déjà deux au Centre de la Littérature Orale à Vendôme, sur "l'initiation au conte" et "l'incarnation et la personnalisation de la parole", différents stages également au sein de la bibliothèque Départementale de l'Indre : Raconter aux tous petits, Raconter avec un racont'tapis...

Catherine intervient régulièrement à la bibliothèque de Saint-Maur dans le cadre du conte mais également pour de la lecture à haute voix. Pour "Lire en fête" de 2004, elle a travaillé sur "La petite Fadette", lecture d'une heure, faite à partir de l'original du texte, mais avec des extraits choisis de telle façon qu'aucune personne du public ne se rende compte des coupures intervenues dans le texte. De plus elle prépare actuellement des contes pour adultes à découvrir à la rentrée 2005.

> Travaux : comment se repérer dans les démarches administratives...

RÉALISATIONS NE NÉCESSITANT AUCUNE AUTORISATION D'URBANISME	TRAVAUX SOUMIS A OBLIGATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX	OPÉRATIONS SOUMISES A DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Installations temporaires de chantiers	Ravalement de façades	Toutes constructions neuves sur une parcelle nue
Ouvrages ou installations de gaz ou fluides, canalisations, lignes ou câbles souterrains	Reconstruction ou travaux sur des immeubles classés monuments historiques	Toutes constructions neuves dont la SHOB* dépasse 20 m ² (garage, pièce d'habitation, atelier, abri, appentis...)
Statues, monuments et œuvres d'art dont la hauteur est inférieure à 12 m au-dessus du sol et le volume est de moins de 40 m ³	Habitations légères de loisirs de moins de 35 m ² de SHON* (sous réserve que des zones spécifiques soient prévues)	Toutes créations de niveaux supplémentaires dont la SHOB* est supérieure à 20 m ²
Poteaux et polygones d'une hauteur inférieure à 12 m, antennes de moins de 4 m	Modifications de l'aspect extérieur d'une construction existante (perçement ou suppression d'une fenêtre, remplacement des menuiseries, balcon, toiture...)	Tous travaux susceptibles de changer la destination des locaux d'une construction existante (reconversion d'une grange en local commercial ou en habitation...)
Piscines couvertes de moins de 20 m ²	Travaux ne changeant pas la destination d'une construction et ne créant pas de nouvelles surfaces.	Piscines couvertes, structures gonflables, antennes d'une dimension supérieure à 4 m, locaux enterrés et caves
Ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2 m ² et dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m	Constructions de moins de 20 m ² de SHOB* sur un terrain déjà bâti	
Terrasses dont la hauteur au-dessus du sol n'excède pas 60 cm	Châssis et serres dont la surface totale n'excède pas 2 000 m ² et dont la hauteur est comprise entre 1,50 m et 4 m	
	Piscines non couvertes	
	L'installation de clôtures bâties (mur, grille, grillage, haie)	

*SHON : Surface Hors Œuvre Nette

*SHOB : Surface Hors Œuvre Brute

> L'OPAH

L'OPAH est un contrat signé pour une durée de 4 ans (2005/2009) entre l'État, la Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC) et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat dont l'objectif est la réhabilitation du parc de logements privés de plus de 15 ans. Pour atteindre cet objectif, des subventions sont proposées aux propriétaires occupants et bailleurs afin de les aider à maîtriser leurs loyers, à remettre sur le marché des logements vacants, à réaliser des travaux de mise aux normes ou d'économie d'énergie, à effectuer un ravalement de façades, etc... Des aides financières peuvent également être allouées aux propriétaires d'un immeuble avec commerce.

Renseignements : CAC Service Habitat 02 54 08 71 21

ou 02 54 08 71 20

> La déclaration de travaux

La durée d'instruction est d'un mois à compter de la date de dépôt mais elle peut être portée à 2 mois si le dossier nécessite la consultation de plusieurs services. Si aucune opposition ou prescription n'est exprimée dans le délai de 1 à 2 mois, les travaux peuvent commencer, conformes à la demande. Les travaux doivent commencer sous 2 ans et ne pas être interrompus plus d'un an. L'affichage est le même que pour un permis de construire.

ACTIVITÉS CULTURELLES

> Saint-Maur... Que d'histoire !

Dimanche 16 octobre à 16 h à la salle des fêtes des Planches aura lieu un spectacle conférence historique où tous pourront voir et entendre conter pendant un show audiovisuel et théâtral l'origine des noms de lieux de la commune : du nom du bourg, aux noms des rues, des hameaux, des étangs, et même des champs.

Nicolas Huron, un historien qui a déjà réalisé plus de 300 spectacles/conférences vous apportera les réponses aux questions que vous ne vous posez pas : "Comment s'appelait Saint-Maur avant de s'appeler Saint-Maur ?" "Qui était Saint-Maur et pourquoi ce nom ?" "Y avait-il ici ou là des hommes préhistoriques, des Gaulois ?" "Où vivaient les Romains sur la commune et qu'ont-ils laissés ?" ... Bref des milliers de questions et de réponses pour passer un après-midi mémorable et inoubliable.



> RAMASSAGE DES DÉCHETS SECS...

lundi 10 octobre 2005
lundi 24 octobre 2005
lundi 7 novembre 2005
lundi 21 novembre 2005
lundi 5 décembre 2005
lundi 19 décembre 2005
lundi 2 janvier 2006
lundi 16 janvier 2006

BRÈVES INFOS

> Objectif sécurité !



Faire ralentir les véhicules dans le bourg, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé pour 2005. Un ralentisseur va être posé rue de Von. La zone 30 actuellement existante rue de Niherne sera donc prolongée jusqu'à la fin de la rue de Von pour englober cet aménagement. Les entrées d'agglomération vont être déplacées sur la partie de la route de Châtellerault jusqu'à la rue des Clefs Moreaux, la vitesse y sera donc désormais limitée à 50 km/h au lieu de 70 km/h. Attention : des contrôles de vitesse vont être effectués régulièrement sur la commune.

OCTOBRE À JANVIER

MANIFESTATIONS

> **EXPOSITION DES ELEVES DU COURS ART PLASTIQUE**
Du 4 au 29 octobre - Salle du Conseil Municipal
Renseignements : Monique MARTIN 06.81.05.35.99

> **LOTO FAMILLES RURALES**
Vendredi 7 octobre - Château des Planches
Renseignements : Familles Rurales 02.54.22.18.30

> **BAL DES ANCIENS DU FOOTBALL**
Samedi 15 octobre - Château des Planches
Renseignements : Jacques CAILLAT 02.54.22.84.70

> **SPECTACLE-CONFERENCE** sur les noms de lieux de la commune par Nicolas HURON, historien conférencier
Dimanche 16 octobre à 16 heures - Château des Planches (entrée gratuite) Renseignements : Mairie 02.54.08.26.30

> **BAL A.F.N.** Samedi 22 octobre - Château des Planches
Renseignements : Jean-Marie LANGLOIS

> **LOTO PETANQUE** Vendredi 28 octobre - Château des Planches
Renseignements : Jean-Jacques BONNET 02.54.27.79.69

> **SOIREE CABARET** Samedi 29 octobre - Château des Planches
Renseignements : Comité des Fêtes 02.54.07.31.44

> **SALON DES PEINTRES** (Association Rose Mandarine)
Du 7 au 13 novembre - Château des Planches
Renseignements : Monique MARTIN 06.81.05.35.99

> **REPAS DES SENIORS**
Dimanche 20 novembre à 12 heures - Château des Planches
Renseignements : Mairie 02.54.08.26.33

> **BAL DES SAPEURS-POMPIERS**
Samedi 26 novembre - Château des Planches
Renseignements : Sapeurs-Pompiers

> **TELETHON** Vendredi 2 et Samedi 3 décembre
Renseignements : Mairie 02.54.08.26.33

> **SAINTE-BARBE** Samedi 10 décembre
Renseignements : Sapeurs-Pompiers

> **NOËL DES ECOLES**
Vendredi 16 décembre - Château des Planches
Renseignements : Ecoles Les Planches

> **EXPOSITION DE PHOTOS "LES GENS D'ICI"**
Du 1er au 31 décembre - Salle du Conseil Municipal
Renseignements : Association La Boîte à Images 02.54.22.48.07

> **RÉVEILLON SAINT-SYLVESTRE**
Samedi 31 décembre - Château des Planches
Renseignements : Comité des Fêtes 02.54.07.31.44